REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

DEL24062025-07

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET(proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 32
Procurations : 10
Votants : 41
Absents : 10

Date de convocation : 17/06/2025

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, G DOZ, V VANDUYNSLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Zone d'activités économiques de l'Escrinet : cession d'un terrain à CEFEM HOLDING.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan de composition de la ZAE de l'Escrinet à Saint-Etienne-de-Boulogne,
Vu l'avis des Domaines en date du 23 mai 2025,

Le Président rappelle que la CCBA a cédé à la société CEFEM HOLDING, domiciliée à Saint-Michel-de-Boulogne et spécialisée dans les domaines de l'énergie et de l'industrie électrique, les lots 5 C et 5 D de la ZAE de l'Escrinet à Saint-Etienne-de-Boulogne pour une surface totale de 3 638 m². L'acte notarié a été signé le 11 décembre 2024 et un permis de construire a été accordé le 6 septembre 2024 par Monsieur le Maire de Saint-Etienne-de-Boulogne.

Afin de régulariser l'emprise de son bâtiment, CEFEM HOLDING souhaite acquérir environ 1 080 m² issus d'une partie du lot 6 B et de l'ex lot 8.

En conséquence, il est proposé de céder l'ex lot 8 et partie du lot 6 B au prix de 22 € HT le m², conformément à l'estimation de France Domaines, tous les frais nécessaires à la régularisation de cette situation (permis d'aménager modificatif, piquetage...) et relatifs à cette cession étant à la charge de l'acquéreur.
La même clause indiquant un pacte de préférence de retour au profit de la CCBA pour une durée de 10 ans en cas de vente de tout ou partie des lots de sorte à limiter la spéculation foncière en zone d'activités est également demandée.

Georges FANGIER ne prend pas part au vote.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de céder à CEFEM HOLDING l'ex lot 8 et partie du lot 6 B de la ZAE de l'Escrinet à Saint Etienne de Boulogne, constitués des parcelles cadastrées section B n° 871, 874, 880, 892, 894, 896 et partie des parcelles 893, 895 et 897, l'ensemble représentant une superficie d'environ 1080 m², au prix de 22 € hors taxe le m², tous frais induits à la charge de l'acquéreur,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250624-DEL24062025-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

- Dit que l'acte de cession inclut la clause indiquant un pacte de préférence au profit de la CCBA pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature en cas de vente de tout ou partie du lot ;
- Autorise le Président à la signature du compromis de vente si nécessaire, de l'acte à intervenir et à toutes formalités utiles à l'application des présentes.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 juin 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250624-DEL24062025-07-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025